



AUTORISATION PARENTALE VIE SCOLAIRE

À adresser par voie postale ou dépôt dans boîte aux lettres du collège

Je soussigné(e) M. Mme responsable légal de
l'élève... scolarisé à la rentrée 2020 en classe de ,
autorise les personnes suivantes (majeures) à accompagner ou récupérer mon enfant au bureau de la Vie
Scolaire après avoir signé le registre des entrées ou des sorties. Cette autorisation est valable pour l'année
scolaire 2020-2021.

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	- N° de téléphone :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	- N° de téléphone :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	- N° de téléphone :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	- N° de téléphone :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	- N° de téléphone :	<input type="text"/>

(Bien spécifier en cochant «Madame» ou «Monsieur» ou «Madame et Monsieur»)

Attention : aucune personne (**y compris les membres de la famille directe**) ne sera autorisée à quitter l'établissement avec votre enfant **si son nom ne figure pas** dans la liste ci-dessus ; cette liste **ne doit pas** être confondue avec celle de la fiche infirmerie.

Nous rappelons aux parents qui confient leur enfant à des tierces personnes pour quelques jours, de ne pas oublier de le signaler par écrit à la Conseillère Principale d'Éducation en précisant le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne à prévenir en cas d'accident.

Fait à

, le